



## Déroulement :

- Visite de l'établissement et étude des documents liés à la sécurité incendie du bâtiment
- Étude des consignes en matière d'incendie et d'évacuation
- Application de la réglementation en vigueur selon la nature de l'établissement
- État des lieux des précédentes visites de la commission de sécurité et vérifications des levées prescriptives
- Étude et/ou mise à jour du registre de sécurité
- Apporter un appui réglementaire rigoureux



## Restitution :

- Rapport d'audit transmis sous 10 jours
- Programme de formation personnalisé le cas échéant



## Programme

**Pré requis :** /

**Objectifs de la visite :** Acquérir les connaissances réglementaires et, en vigueur, afin de préparer et répondre aux sollicitations de la commission de Sécurité.

**Public Visé :** Directeur d'établissement

**Nombre de participants :** /

**Durée :** variable

**Référent pédagogique :** Mr DUPONT Mickaël

**Moyens pédagogiques :** Cette formation est animée en grande partie sous forme d'exposés et de cas pratiques qui permettent aux participants d'acquérir les réflexes, méthodes et outils nécessaires pour gérer les étapes de leurs projets

**Validation :** Rapport d'audit

**Règlementation :** Art L213-1, R232-12-17, R232-12-20, R232-12-21 du Code du travail ; Arrêté du 25 juin 1980 modifié



**NOTRE + FORMATION**  
**P.A.V. "Prestation Après Vente"**  
Nous gérons le suivi de vos recyclages

